

Inventaire complémentaire du bocage

Commune de Saint-Denis-du-Maine

Département de Mayenne [53]

SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Contexte	2
II. Localisation.....	3
III. Méthodologie	4
IV. Résultats de l’inventaire	6
V. Conclusion	10

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la révision de son Document d’urbanisme, la commune de Saint Denis du Maine a souhaité disposer d’un inventaire de son patrimoine bocager sur l’ensemble de son territoire. Amorcée dans le cadre des études pour la Ligne à Grande Vitesse, cette analyse a été complétée sur le tiers Sud de la commune en 2016.

Afin de permettre une lecture harmonisée du territoire, notre intervention s’est basée sur les études déjà réalisée dans le cadre de la LGV. Nous avons donc repris les mêmes critères d’analyse, pour arriver à une cartographie et une expertise du bocage homogène.

Cette étude va donc servir de base à la prise en compte du bocage dans le document d’urbanisme de la commune de Saint Denis du Maine.

II. LOCALISATION

La commune de Saint-Denis-du-Maine est située à environ 20 km au Sud-est de Laval, dans la Sud-est du département de la Mayenne. L'A81 qui relie Rennes et Le Mans se trouve à environ 9 km au Nord.



Carte 1 : localisation de la commune

Le territoire communal couvre une surface d'environ 1455 ha, il se situe à une altitude comprise entre 52 et 98 m NGF. La commune étant globalement rurale, la grande majorité du territoire est occupée par les cultures agricoles.



Carte 2 : vue aérienne de la commune

III. METHODOLOGIE

Un inventaire des haies ayant été réalisé sur environ 75% de la commune dans le cadre de la LGV, nous avons complété cet inventaire sur le reste du territoire.

Pour garantir une cohérence entre ces deux inventaires, nous avons analysé chaque haie selon les critères utilisés dans l'inventaire LGV.

Ci-contre : légende extraite du Schéma Directeur de l'Environnement (2009)

Ci-dessous : extrait de carte du même document

Structure bocagère

Haies à enjeux très forts

- +++++++ Haies ayant un rôle hydraulique composée de têtards (rôle biologique)
- Haies ayant un rôle hydraulique
- P : à conserver au minimum à hauteur de 95% du linéaire
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 200%, remplissant à moyen terme une fonction hydraulique équivalente, sur le même bassin versant

Haies à enjeux forts

- Haies structurantes, composées de têtards (rôle biologique)
- P : à conserver au minimum à hauteur de 80% du linéaire
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 200% si plantation à plat
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 100% si plantation sur talus à fonction équivalente et de préférence sur le même bassin versant
- Haies structurantes ou de bonne qualité
- P : à conserver au minimum à hauteur de 80% du linéaire
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 200% si plantation à plat
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 100% si plantation sur talus à fonction équivalente et de préférence sur le même bassin versant

Haies à enjeux moyens

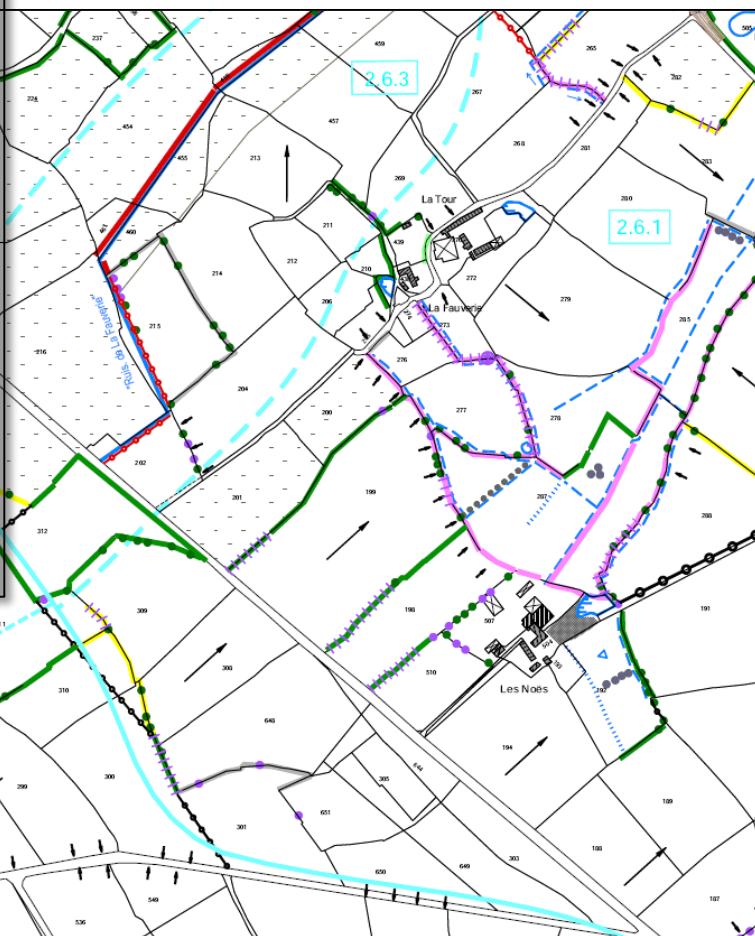
- Haies de moyenne qualité, sans rôle hydraulique ou structurant
- Haies de moyenne qualité, avec quelques têtards
- P : à conserver au minimum à hauteur de 60% du linéaire
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 100%
- à fonction équivalente et de préférence sur le même bassin versant

Haies à enjeux faibles

- Haies de médiocre qualité situées en bordure de voies
- Haies de médiocre qualité, sans rôle hydraulique ou structurant
- P : pas de % de conservation
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur de 100%, ou enrichissement des haies existantes à hauteur d'un plant pour chaque mètre linéaire détruit

Haies à enjeux, proches de l'emprise

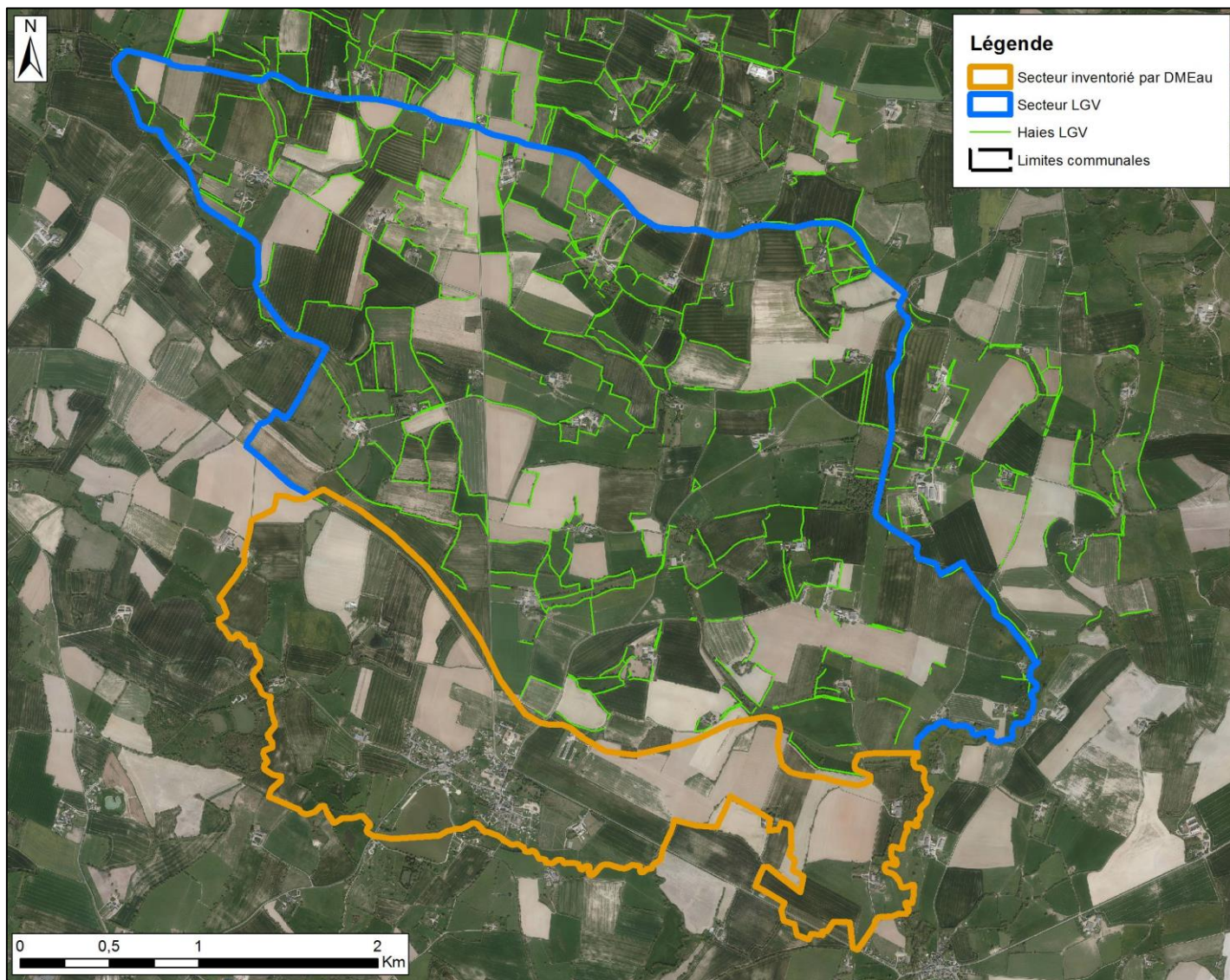
- Haies à enjeux très forts : rôle hydraulique
- Haies à enjeux forts : rôle biologique
- Haies à enjeux forts : haies structurantes, haies de bonne qualité
- Haies à enjeux moyens : haies de moyenne qualité
- P : pas de % de conservation
- Reconstitution du linéaire détruit à hauteur du taux lié à l'enjeu



Les principaux critères sont :

- Le rôle hydraulique (principalement le rôle antiérosif, suivant la position par rapport à la pente, la présence d'un cours d'eau à proximité, la présence d'un talus ...)
- Le rôle biologique (entendu ici comme présentant une bonne qualité écologique – diversité de strates et d'espèces végétales notamment - et/ou comportant des arbres « têtards »)
- Le rôle structurant (d'un point de vue paysager : en bord de route, masquant des bâtiments industriels ou agricoles ou ayant une place particulière dans le paysage local – anciennes voies ferrées par exemple -)

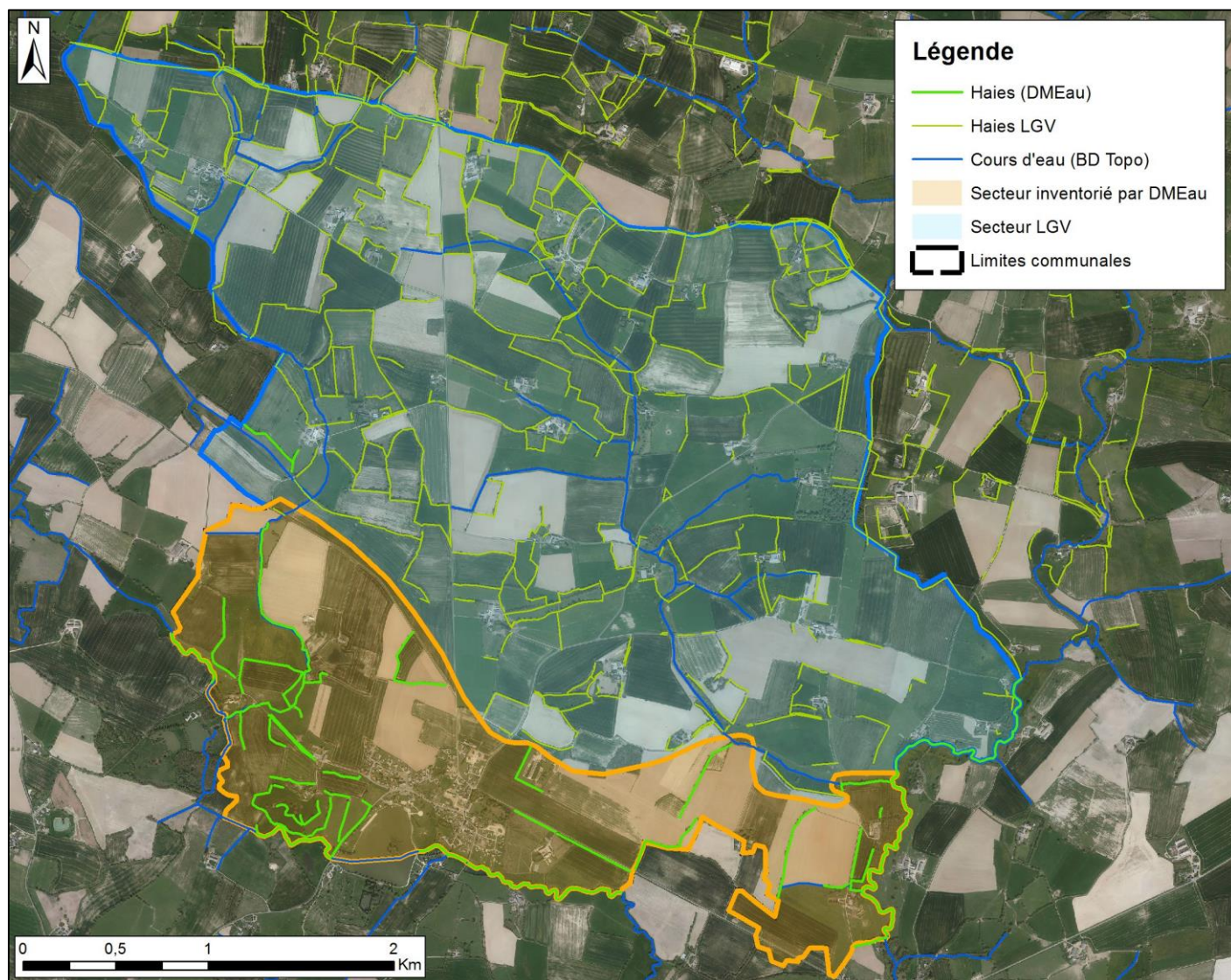
La carte ci-dessous présente la part du territoire concernée par la LGV et celle que nous avons inventorié.



Notre inventaire a donc concerné 376 ha situés au Sud de la commune, autour du bourg de Saint-Denis-du-Maine.

IV. RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Au total 16,5 km de haies ont été inventoriés sur notre secteur. Ajoutés aux 76,5 km de l'inventaire LGV, le linéaire communal total s'élève à 93 km de haies.



À l'échelle de la commune, la densité de haies à l'hectare est donc de 64 ml/ha, ce qui indique un maillage plutôt préservé à l'échelle du grand Ouest.

Ces haies sont cependant de diverses qualités, elles ont donc été classées puis dessinées selon leur composition et les éventuels rôles qu'elles jouent d'un point de vue hydraulique, écologique ou paysager.

Pour chaque rôle identifié, deux sous-types sont distingués selon la présence ou non d'arbres « têtards ».

Selon l'inventaire réalisé pour la LGV, les haies présentant l'enjeu le plus fort sont les haies ayant un rôle hydraulique : il s'agit principalement de haies orientées dans le sens opposé à la pente, parfois sur talus, continu ou non, avec un fossé borgne ou non ... l'une des dispositions optimales est la haie sur talus continu opposée à la pente.

Les haies répondant à ces critères limitent ainsi le ruissellement de l'eau lors des précipitations et participent donc à réduire l'érosion des sols agricoles, contribuent à éviter les inondations en aval etc

...



Photo 1 : exemple d'une haie orientée contre la pente

Pour tous les rôles ou qualités identifiés, la présence d'arbres « têtards » confère un rôle écologique et patrimonial à la haie.

Les arbres taillés en têtards créent des cavités, micro-habitats etc ... qui peuvent abriter un grand nombre d'espèces faunistiques (Écureuil roux, Sitelle torchepot, Grimpeur des bois, Chauves-souris diverses ...).

Il s'agit en outre d'une technique de taille ancienne, caractéristique des régions bocagères et faisant partie intégrante du patrimoine historique rural de ces régions.



Photo 2 : exemple de "têtards"

Les haies n'ayant pas de rôle hydraulique majeur sont classées en trois catégories :

- Les haies structurantes (aspect paysager) et/ou de bonne qualité écologique (comprenant plusieurs strates de végétation, elles procurent de nombreux habitats, zones de chasses ou de gagnage, voies de déplacement pour diverses espèces faunistiques, floristiques, fongiques ...)



Photo 3 : Haie multistrates ne jouant pas de rôle hydraulique majeur

- Les haies de moyenne qualité (peu variées ou peu denses mais comprenant quelques vieux sujets d'arbres de haute tige ou taillés en têtards, ayant un rôle paysager notable mais non structurant ...)

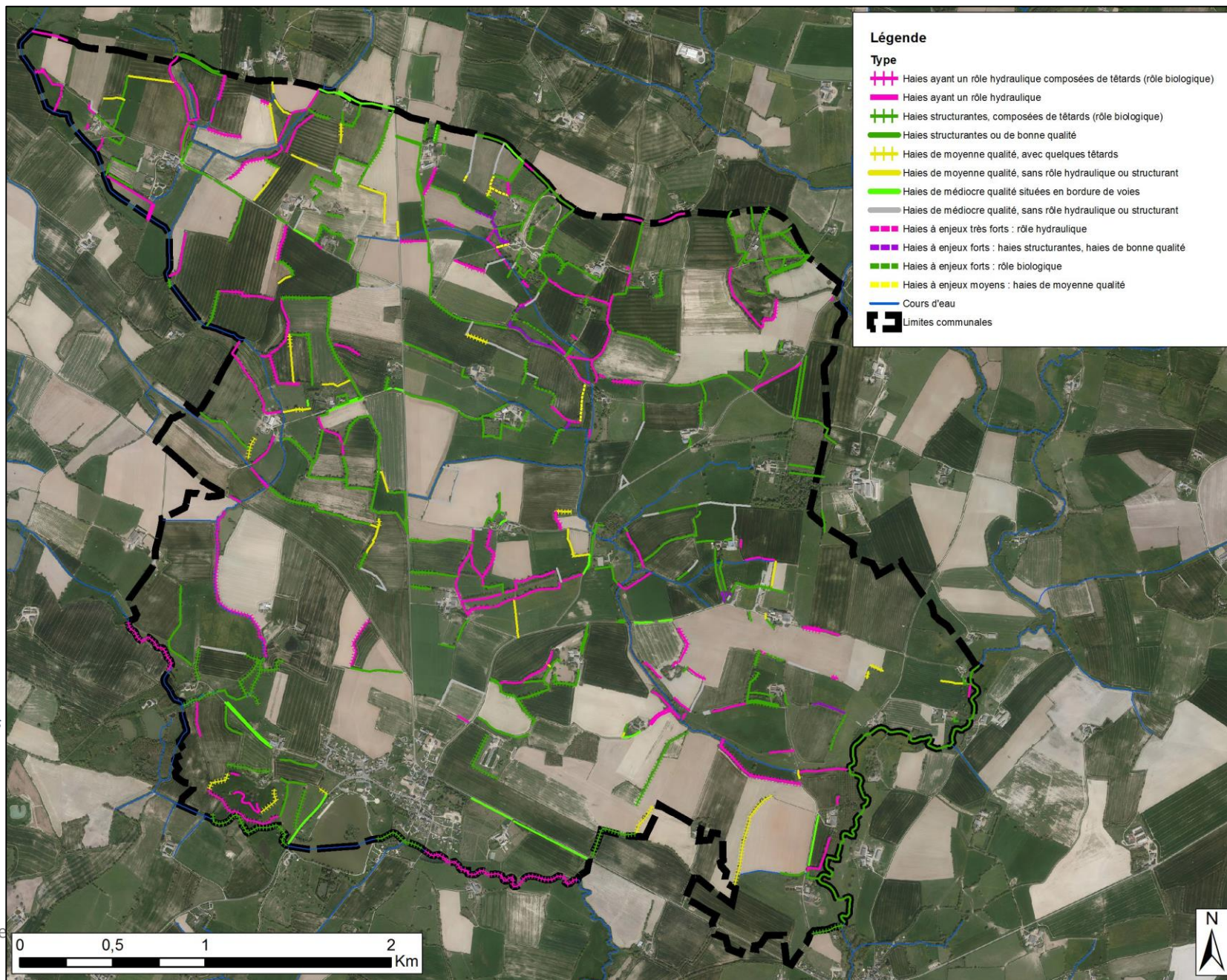


Photo 4 : Haie très peu dense comprenant quelques arbres et arbustes ponctuels

- Les haies de qualité médiocre (mono-spécifiques, mono-strates, haies de jardins taillées, alignements d'arbres très peu denses, reliques bocagères ...)



La carte présentant les résultats de l'inventaire du bocage pour la LGV a donc été complétée par nos résultats en respectant la symbologie et les catégories utilisées :



Carte 3 : synthèse des haies communales

Commune de

V. CONCLUSION

Sur la totalité du territoire communal (93 km de haies, 64ml/ha) on recense :

- **234 haies** ayant un rôle hydraulique (**enjeu évalué à très fort**), pour un linéaire cumulé de 24,8 km.
- **462 haies** structurantes ou jouant un rôle important pour la biodiversité, ou encore de moyenne qualité mais présentant des arbres taillés en « têtards » (**enjeu évalué à fort**), pour un linéaire cumulé de 47,7 km.
- **127 haies** de moyenne ou médiocre qualité ne présentant pas d'arbres taillés en « têtards » (**enjeu évalué à moyen**), pour un linéaire cumulé de 20,1 km.

On peut aussi relever le nombre total de haies comprenant des arbres « têtards » : 144, pour un linéaire de 19,5 km.

Ces catégories de haies sont réparties de façon relativement homogène sur le territoire, on ne peut donc pas dégager de secteurs plus ou moins « sensibles » du point de vue bocager sur la commune.

Cette hiérarchisation des haies en fonction de leurs enjeux pourra être prise en compte dans l'élaboration du PLU pour choisir les haies à protéger selon de plus ou moins forts degrés de protection.